AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **Trophée Voiles-de-Seine Boulogne-Billancourt**
Dates: **du 12 au 13 juin 2010**
Lieu de l'épreuve : **Parc Nautique de l'ile de Monsieur, 4 rue de Saint Cloud, Sèvres, 92**
Plan d'eau : **La Seine entre le pont de Sèvres et le pont de Saint Cloud**
Autorité Organisatrice (AO) : **Voiles-de-Seine Boulogne-Billancourt avec le soutien de la ville de Boulogne-Billancourt**

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile,*

1.2. Les Règles de la classe Formule 18,

1.3. Les règles de sécurité concernant le trafic fluvial (des dispositions concernant la priorité sur les bateaux de passage seront précisées sur les instructions de course et rappelées au briefing skipper)

1.4. Les règles de protection de l'environnement et d'accès indiquées sur le parc nautique de l'ile de Monsieur et sur le descriptif d'occupation joint.

1.5. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

2.1. En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux sont tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

2.2. Chaque concurrent sera tenu par son inscription d'utiliser durant la course le spinnaker qui lui aura été éventuellement confié par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régate est ouverte aux catamarans Formule 18 en conformité avec les règles de jauge de la classe Formule 18.

3.2. La régate est ouverte aux concurrents français et étrangers sélectionnés par l'Autorité Organisatrice.

3.3. Le formulaire de préinscription peut être demandé à l'AO :
contact@voiles-de-seine.org et vincent@voiles-de-seine.org
ou téléchargé sur le site : www.voiles-de-seine.org

3.4. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

- Le certificat de jauge et la feuille de mesures de leur bateau.
- La preuve de leur appartenance en 2010 à l'A.F.F18.
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et présenter une attestation d'assurance valide en responsabilité civile d'un montant minimal de 1 500 000 €. L'attestation d'assurance doit être l'original fourni par la compagnie d'assurance. La nationalité d'un équipage sera définie selon la nationalité du barreur, sur présentation du passeport ou de sa carte d'identité.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 70 € par équipage avant le 1 Juin 2010
Le montant des frais d'inscription sera majoré de 30 % après cette date.

5. PROGRAMME

Vendredi 11 Juin	16H à 21H	Ouverture du parking clôturé aux remorques de route
		Accueil des concurrents et confirmation des inscriptions
Samedi 12 juin	8H30 à 11H30	Ouverture du parking clôturé aux remorques de route
		Accueil des concurrents et confirmation des inscriptions
		Mise à l'eau
	12H30	briefing et Présentation des équipages au public
	14H	1er signal d'Avertissement
	17H	Fin des courses
Dimanche 13 juin	9H à 10H	Mise à l'eau
	10H	1er signal d'Avertissement
	13H30	Fin des courses
	15H	Remise des prix
	20H	Fermeture du parking clôturé

6. JAUGE

6.1. Il n'y aura pas de certification de matériels neufs. Ceci ne sera pas une raison valable pour se faire rembourser les frais d'inscription en cas de désistement.

6.2. Les contrôles préalables de jauge se dérouleront le vendredi de 17H00 à 19H00 et le Samedi de 08H30 à 11H00 au club house.

7. LE PARCOURS

Les parcours seront de type banane et pourront inclure une bouée spectacle à proximité de la rive. Une course au format « final de match racing » (1er contre 2ème, 3ème contre 4ème, …) pourra être envisagé pour la dernière course.

8. COMMUNICATION RADIO

Chaque bateau devra être équipé d'une VHF et rester en veille permanente en course et hors course lorsqu'il est sur l'eau afin d'être averti du trafic fluvial.

9. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

10. CESSION DU DROIT D'IMAGE

En réglant son inscription, le compétiteur autorise l'autorité organisatrice et la classe F18 ainsi que les partenaires avec qui l'AO aura passé une convention de cession d'image et de droits, à diffuser et représenter sur tous supports et par tous les moyens connu et inconnu à ce jour, photos et vidéo, enregistrements sonores de lui-même et de son bateau, réalisées pendant la période de la compétition intitulée Trophée F18 Voiles-de-Seine Boulogne Billancourt pour la promotion et l'information de l'épreuve, de la classe, de l'AO et des partenaires

11. SECURITE

Chaque bateau devra être équipé d'un bout de remorquage (longueur 6 mètres) et d'un bout de redressement à poste en pied de mat.
Chaque membre de l'équipage sera équipé d'un gilet de sauvetage aux normes.
Chaque bateau disposera à bord des documents de son immatriculation.

12. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions.
Les annexes éventuelles seront affichées au panneau officiel.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Club Voiles-de-Seine Boulogne-Billancourt,
Adresse du siège :
43 rue Louis Pasteur, Boulogne Billancourt, 92100
Adresse de correspondance :
Voiles-de-Seine
Chez Emmanuel COCQ HOUGARD,
92 av Fourcault de Pavant 78000 Versailles

Vincent Holley, secrétaire général, chargé de l'organisation
vincent@voiles-de-seine.org
06 80 12 92 58

Club Voiles-de-Seine
contact@voiles-de-seine.org
06 12 29 11 72

14. HEBERGEMENT

Office du tourisme de Boulogne-Billancourt
Les hôtels IBIS se sont engagés à proposer le tarif Vitabis dans la limite des chambres disponibles.

IBIS Boulogne : 12 Rue de la Ferme, 92100 Boulogne Billancourt, 01.46.21.08.08
IBIS Meudon : 7 Route du Colonel Marcel, 92360 Meudon La Foret, 01 45 37 09 09